

L'auto-entrepreneur en prestation de service

## Description

Le [statut d'auto-entrepreneur](#) en prestation de services permet d'exercer un large panel d'activités dont trois se distinguent : les activités d'achat/vente, les prestations de services commerciales, et les prestations de services libérales. Ensuite, la nature de l'activité est classée sous le régime d'imposition des Bénéfices Industriels et Commerciaux ou des Bénéfices Non Commerciaux.

[Créer ma micro-entreprise en ligne](#)

## Quelle est la nature d'une prestation de service ?

Une prestation de service est le travail où une mission est accomplie par un professionnel au profit de son client. L'auto-entrepreneur délivre un service. Il réalise des prestations de service et doit préciser la nature de son activité.

### Une activité commerciale

Les [prestations de services](#) en micro-entreprise peuvent être de nature commerciale. Par exemple, les métiers concernés peuvent être :

- Agent immobilier ou de voyage ;
- Intermittent du spectacle ;
- Location de matériel ou de transport ;
- Livreur.

Les **prestations de services commerciales** sont classées parmi les **BIC**, tout comme les activités d'achat et de vente.

**Bon à savoir** : En [devenant coach de vie](#), vous accompagner les clients à se sentir mieux dans leur vie, en les aidant à retrouver confiance en eux et à adopter de nouvelles habitudes plus saines.

### Une activité artisanale

Si une activité figure dans la liste des activités artisanales énoncées dans l'[annexe du décret numéro 98-247 du 2 avril 1998](#)

---

elle est considérée comme artisanale. Ce décret liste des activités artisanales telles que la fabrication de produits laitiers, de pâtisserie ou autres produits alimentaires.

Les **prestations de services artisanaux** sont classées parmi les **BIC**.

## Une activité libérale

Les activités libérales sont classées en **activités réglementées** et **non réglementées**.

L'[article 29-I de la loi du 22 mars 2012](#) relative à la simplification du droit et à l'allègement des démarches administratives apporte une définition des professions libérales.

Il ressort de cette disposition que certains critères sont exigés afin de qualifier une activité de profession libérale :

- Exercer une activité de manière indépendante
- Accomplir des prestations principalement intellectuelles, techniques ou de soin.
- Disposer de qualifications professionnelles suffisantes à l'exercice de la profession.
- Respect d'une déontologie professionnelle spécifique.

L'activité est libérale si la prestation de services a une nature intellectuelle, technique ou de soins. Par exemple, sont concernés :

- Les conseillers financiers ;
- Les professions intellectuelles ;
- Les métiers du web comme les rédacteurs, traducteurs.

Les prestations de services libérales sont rangées parmi les BNC.

## Quelles sont les conditions d'exécution d'une prestation de service en auto-entrepreneur ?

L'enregistrement d'une activité de prestation de service commerciale, artisanale ou libérale s'effectue auprès de l'[Institut national de la propriété industrielle](#) (INPI).

En qualité d'auto-entrepreneur qui effectue une prestation de service, il vous faut porter une attention particulière au **plafond de votre chiffre d'affaires** qui vous permet de rester sous le statut de la micro-entreprise.

**Bon à savoir** : Le plafond du chiffre d'affaires à ne pas dépasser deux années de suite pour une activité de prestation de service libérale est fixé à 77 700€.

La rédaction d'un **contrat de prestation de service n'est pas obligatoire**. Mais, elle est toutefois conseillée afin que les obligations respectives des parties, à savoir, l'obligation de réalisation et de paiement soient respectées.

## Quelles sont les charges sociales et fiscales d'un auto-entrepreneur en prestation de service ?

En qualité d'auto-entrepreneur vous bénéficiez d'un régime fiscal et social simplifié.

### Les charges fiscales

Pour continuer d'en bénéficier, votre plafond de chiffre d'affaires ne doit pas dépasser les **77 700€ de chiffre d'affaires**, deux années consécutives. Si vous dépassez ce plafond, la micro-entreprise bascule dans le régime de l'entreprise individuelle.

Le [seuil de franchise en base de TVA](#) est de **36 800€ pour tous les types de prestations de services**. Si vous bénéficiez de la franchise en base de TVA, vous devez obligatoirement mentionner sur chaque [facture](#) "TVA non applicable article 293 B du code général des impôts". Si au cours de l'année, le chiffre d'affaires dépasse les 36 800€, la TVA doit être facturée.

La principale différence entre les BIC et BNC sur le plan fiscal est l'abattement forfaitaire sur son chiffre d'affaires. Pour le calcul de l'impôt sur le revenu, cet abattement est de :

- 50% pour les prestations de services commerciales et artisanales, les BIC ;
- 34% pour les prestations de services libérales, les BNC.

### Les charges sociales

Le taux de [cotisations sociales](#) est le même pour tous les auto-entrepreneurs qui effectuent une prestation de service, à savoir, **21,2%**.

Enfin, vous disposez de deux modes d'imposition, l'imposition classique ou le [versement libératoire](#).

Le taux est de :

- 1,7% pour les BIC ;
- 2,2% pour les BNC.

## Est-il possible de cumuler la prestation de service sous le statut d'auto-entrepreneur avec une autre activité ?

Le statut d'auto-entrepreneur permet de **cumuler plusieurs activités**. L'activité qui génère le plus de revenus sera considérée comme l'activité principale, tandis que l'autre est considérée comme activité secondaire.

L'exercice de deux activités cumulées ne remet pas en question le plafond imposé par le statut d'auto-entrepreneur. Autrement dit, les revenus perçus par l'activité qui n'est pas celle exercée sous le statut d'auto-entrepreneur n'entrent pas dans la limite du [plafond de chiffre d'affaires](#) imposé par la micro-entreprise.

Un auto-entrepreneur peut exercer une [activité mixte cumulant prestation de services et vente de marchandises](#). Il lui incombe alors d'identifier son activité principale, et de déterminer le seuil de chiffre d'affaires auquel il sera soumis. Les taux de cotisations applicables à l'auto-entrepreneur dépendent de ces informations.

**Bon à savoir** : Vous ne pouvez réaliser d'activité de prestation de service au sein d'une société dans laquelle vous êtes salarié.

## FAQ

### En quoi consiste la prestation de services ?

La prestation de services peut être commerciale, artisanale ou libérale. Il est donc possible d'accomplir une prestation pour un client dans le cadre d'une activité qui ne répond pas aux critères des professions libérales, notamment sur le plan de la qualification professionnelle.

## **Quel est le chiffre d'affaires propre au régime de l'auto-entreprise ?**

Ce seuil est fixé pour les activités de prestations de services à un CA annuel brut de 77 700€, contre 176 200€ pour les activités de vente de marchandises.

## **Quelles sont les prestations de services autorisées aux auto-entrepreneurs ?**

La liste des prestations de services que peuvent pratiquer les auto-entrepreneurs n'est pas exhaustive. En effet, l'exercice d'une activité commerciale, artisanale ou libérale sous le statut d'auto-entrepreneur est libre pour la plupart des métiers.